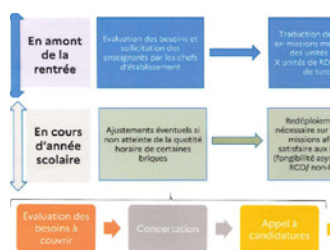




**DES POSTES
EN PLUS !**



LE 6 JUIN,
UNI·ES, ENSEMBLE,
POUR GAGNER !



DÉCRYPTAGE DU PROJET
DE RÉFORME DE LA VOIE
PROFESSIONNELLE

P. 7

LE PACTE ENSEIGNANT
MENACE NOTRE MÉTIER

P. 8-9

MOTION CA - CONTRE LE DISPOSITIF
« 2 H DE SPORT EN PLUS DE L'EPS »

P. 10

POUR L'EMPLOI DES JEUNES,
POUR L'EPS : SIGNONS

P. 12

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

DÉMISSIONS :

Un rapport de la Cour des comptes pointe les difficultés rencontrées par la police et la gendarmerie pour retenir leurs agents. Un phénomène qui va en s'amplifiant depuis 2020, alors que police et gendarmerie peinent à recruter. Le rapport note : « Le record du nombre de départs au sein de la police et de la gendarmerie a été battu en 2021, puis de nouveau dépassé en 2022. ». Concurrency avec les polices municipales, détachements dans d'autres administrations, meilleurs salaires, meilleures conditions de travail...

Cela vous dit quelque chose ? A moins que ce soit Darmanin le problème...

CONTRE-POUVOIR :

Pour contrôler l'action de l'état, un certain nombre d'instances jouent un rôle important. Et depuis 2017, Macron place ses soutiens à la tête d'instances censées exercer un contre-pouvoir sur l'exécutif.

C'est ainsi que Marc Papinutti, ex-directeur de cabinet d'E. Borne, s'est retrouvé nommé à la tête de la Commission nationale du débat public, chargée de contrôler le respect du droit à la participation du public dans l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement. A noter que malgré un vote négatif des parlementaires (50 contre, 38 pour) sa nomination à tout de même été entérinée...

Faisons lui confiance pour être totalement indépendant du pouvoir, surtout avec un salaire brut annuel de 177 000 euros...

CONTRE-POUVOIR (SUITE) :

De même, Emmanuelle Wargon, ancienne ministre du logement, a été nommée la tête de la Commission de régulation de l'énergie, qui supervise les marchés du gaz et de l'électricité, pour un salaire annuel brut de 200 000 euros. Lors de ses auditions au Parlement, en août 2022, elle s'était fait bousculer sur son manque d'indépendance et de compétences pour le poste, elle qui est issue de la Cour des comptes et a travaillé pour Danone... Elle a bien entendu toute notre confiance pour agir en tant que contre-pouvoir du gouvernement...

CONTRE-POUVOIR (FIN) :

Le mois dernier, la présidence de la Haute Autorité de santé (HAS, plus de 200 000 euros annuel...) a été confiée à Lionel Collet, ex-conseiller spécial d'Agnès Buzyn au ministère de la Santé. Quant à l'ARCEP, l'autorité de régulation des télécoms, des postes et de la distribution de la presse, elle est dirigée depuis 2021 par Laure de La Raudière (environ 170 000 euros de rémunération). Cette ancienne députée LR avait été l'une des premières élues de son camp à soutenir Macron après l'élection de ce dernier en 2017...

L'autorité des marchés financiers est chargée de faire respecter le droit boursier en France et de contrôler les banques et assurances. A l'automne, la présidence a été offerte à l'énarque Marie-Anne Barbat-Layani (plus de 240 000 euros de rémunération), amie notoire du couple Macron. Elle a dirigé entre 2014 et 2019 la Fédération bancaire française (le lobby des banques), puis a été la secrétaire générale du ministère de l'Économie et des Finances sous Bruno Le Maire...

Vive les contre-pouvoirs !

SALAIRES ON EST ENCORE LOIN DU COMPTE !

De 2,7 % à 11,2 % soit une moyenne de 5,5 % d'augmentation alors qu'E. Macron avait annoncé 10 % d'augmentation pour tous les enseignant-es en janvier 2023... Non le compte n'y est pas.

Malgré les annonces d'une revalorisation historique assénée à maintes reprises, les 1,9 milliards d'euros en année pleine étaient bien insuffisants pour revaloriser les enseignant-es dont la perte de pouvoir d'achat s'élève à plus de 10 % depuis 2017 ! Pour une revalorisation à hauteur de 10 % de tous-tes, sans condition, ce sont au moins 3,6 milliards d'euros qu'il fallait investir dans l'éducation.

La question de la revalorisation indiciaire a été immédiatement écartée par le ministère qui lui préfère, depuis de nombreuses années, l'indemnitaire, dont certaines conséquences sont connues, comme la non-comptabilisation pour les pensions de retraites. Pour cette raison, notamment, le SNEP-FSU revendique prioritairement des mesures indiciaires, prises en compte dans le calcul de la pension de retraite et indexées sur des revalorisations futures de la valeur du point. La réindexation de la valeur du point est une nécessité au regard de l'inflation galopante, pour éviter les pertes de pouvoir d'achat, ainsi que pour endiguer la crise de recrutement. De même, l'augmentation envisagée de l'indemnitaire provoque l'aplatissement de la carrière. Ainsi, de l'échelon 2 à l'échelon 7 en 11 ans de carrière, l'augmentation sera de 195 euros nets par mois, soit environ 35 euros par échelon ! Encore une fois peu attractif...

Dans un premier temps le ministère avait envisagé de ne revaloriser que certains échelons de début de carrière. Pour les organisations syndicales cette proposition n'était pas acceptable. La pression permanente de la FSU a permis que tous les personnels soient concernés par un doublement de l'ISOE, même si cela reste insuffisant.

Grâce à notre bataille syndicale, depuis de nombreuses années, et au rapport de force instauré par les mobilisations contre la réforme des retraites, des mesures de carrière ont été prises. Elles sont intéressantes et sont le fruit de ce que le SNEP a porté avec la FSU (augmentation du ratio hors classe, accès pour tous-tes les PEPS à la classe exceptionnelle à la hors échelle A, transformation du contingentement de la classe exceptionnelle où seuls les départs en retraite venaient libérer des places). Nous continuerons d'œuvrer pour que la carrière se déroule de manière fluide et égalitaire pour tous-tes et pour que chacun-e atteigne l'indice terminal de la classe exceptionnelle sur une carrière complète.

@ coralie.benech@snepfusu.net



Scannez le QR code
pour télécharger le dossier

/ SOMMAIRE /

News

//2

- Et pendant ce temps là
- Salaires on est encore loin du compte !

Édito

//4

- Retraites, la lutte continue ! Tous et toutes au rendez-vous du 6 juin
- Contribuons au renforcement du syndicalisme !



Actions

//5

- Des luttes multiples et multiformes pour un seul objectif : bien vivre son métier et l'après



Actualités

//6

- Gagner le retrait... et des progrès !

Métier

//7-9

- Décryptage du projet de réforme de la voie professionnelle
- Le pacte enseignant menace notre métier

Péda

//10-11

- Motion CA - contre le dispositif « 2 h de sport en plus de l'eps »
- Accord transport, l'UNSS n'entend toujours pas !
- CA UNSS du 30 mai 2023 : des documents budgétaires largement insuffisants !

Emplois

//12

- Pour l'emploi des jeunes, pour l'EPS : signons
- Fonds vert, c'est « perdant - perdant »



Interview

//13

- Quelles sont les tendances des pratiques sportives en 2022 ?

Actualités

//14-15

- Enseignant·es du second degré (E2D) à l'université : des améliorations immédiates attendues
- Face à l'urgente bifurcation écologique : l'inconséquence et la duplicité du pouvoir politique
- Jeunesse et sports : le SNEP-FSU reçu à l'Elysée
- Loi « pour une société du bien vieillir » : une véritable provocation !



CONTRIBUONS AU RENFORCEMENT DU SYNDICALISME !

Le SNEP-FSU a dépassé son effectif final d'adhérent·es de l'an passé. Depuis Février, les adhésions s'accroissent, notamment chez les nouveaux et nouvelles.

Après 3 ans de baisse (Covid, loi LTFP,...), la dynamique appelle à être amplifiée.

Développer l'adhésion, c'est donner plus de force au collectif pour l'obtention des revendications (retraite, salaire, emploi, équipement, EPS...).

Chaque syndiqué·e peut y contribuer en en parlant à ses collègues. La société libérale veut distendre les liens sociaux, faisons de la cotisation syndicale ce qu'elle a toujours été : un outil au service du collectif et du métier !



Édito

RETRAITES, LA LUTTE CONTINUE ! TOUS ET TOUTES AU RENDEZ-VOUS DU 6 JUIN

Le mouvement contre la réforme des retraites ne faiblit pas et ne démérite pas. Entre répression, intimidations et déni de démocratie, les acteurs et les actrices de la mobilisation auraient pu abandonner, mais cela aurait été sans compter sur la colère suscitée par le mépris affiché par le gouvernement envers la population. La fébrilité constatée de ce gouvernement l'aura conduit à se ridiculiser en interdisant l'usage d'ustensiles sonores portatifs appelés usuellement casseroles.

Le gouvernement est prêt à tout pour ne pas faire vivre la démocratie et le débat parlementaires, et les différents bruits qui circulent depuis plusieurs semaines sur l'utilisation de l'article 40 par exemple pour ne pas faire voter la loi LIOT en disent long. Le 6 juin sera donc une journée importante pour continuer de faire vivre cette mobilisation unitaire dans l'objectif de faire abroger la réforme des retraites. 64 ans, c'est NON !

Le 6 juin sera aussi l'occasion de faire valoir nos revendications concernant notre métier et nos revendications salariales. Un budget insuffisant pour une revalorisation à hauteur du déclassé subi, des mesures de carrière intéressantes mais insuffisantes et surtout la mise en place d'un outil redoutable pour le service public d'éducation et nos statuts : le pacte !

Pour toutes ces raisons et parce que les batailles ne sont jamais perdues d'avance, tous·tes en grève et manifestation le 6 juin !

Édito écrit le 26 mai 2023

@ coralie.benech@snepfusu.net

DES LUTTES MULTIPLES ET MULTIFORMES POUR UN SEUL OBJECTIF : BIEN VIVRE SON MÉTIER ET L'APRÈS !

Depuis de longs mois, l'engagement et la contestation contre la réforme des retraites, dans des formes de mobilisations inédites par leur ampleur et leur unité, ne faiblissent pas et le soutien populaire est toujours aussi massif. A la veille de l'examen du projet de loi du groupe Liot de l'assemblée instituant un départ à la retraite à 62 ans, le gouvernement montre toute sa fébrilité en cherchant tous les artifices réglementaires pour éviter d'en débattre. Afin de continuer à peser et à montrer que le refus est toujours d'actualité malgré les manœuvres du Président, l'interprofessionnelle appelle à une nouvelle journée de grève et de manifestation le 6 juin. Loin d'être un baroud d'honneur, c'est une étape supplémentaire de la contestation qui nécessitera une mobilisation extrêmement massive.

Parallèlement et quel que soit l'âge de départ en retraite, le SNEP-FSU continue sa bataille pour faire reconnaître une spécificité du métier d'enseignant-e d'EPS et la nécessité d'aménager les fins de carrières pour répondre aux nombreux troubles, notamment physiques, éprouvés plus durement à ce moment de la carrière.

Mais bien vivre son métier et le vivre dans la durée avec un certain plaisir nécessite de le repenser, de lui redonner du contenu, de repenser le management, de libérer les initiatives, de favoriser par des actions concrètes l'inclusion des élèves, de diminuer les effectifs des classes de disposer d'installations sportives dignes de ce nom, d'avoir le temps nécessaire pour amener des habitudes et des acquisitions durables chez les élèves, de revaloriser tant

symboliquement que financièrement les enseignant-es...

Le Conseil Délibératif National du SNEP-FSU réuni en instance les 11 et 12 mai derniers a décidé de mettre un coup d'accélérateur à ces revendications pour franchir un nouveau cap. L'engagement de chacun et de chacune dans les diverses initiatives sera primordial. À près d'un an de la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques, le moment semble venu pour que cette opportunité médiatique et politique soit saisie par les enseignant-es d'EPS afin que les engagements pris par le Président de la République soient tenus et notamment en ce qui concerne le développement des activités physiques sportives et artistiques. Au-delà des dispositifs qui entravent et mettent en concurrence sport / sport scolaire / EPS comme les deux heures de sport sup-

plémentaires au collège contre lesquelles il nous faut lutter pied à pied, l'enjeu sera pour nous de viser l'augmentation des horaires d'EPS avec l'ensemble des conditions nécessaires à sa mise en œuvre : installations, recrutements, contenus, certifications, formation, augmentation du temps scolaire... Ce nouvel élan que nous prôtons ne pourra se développer qu'en sortant des multiples injonctions et prescriptions, des multiples hiérarchies intermédiaires, des carcans de toutes natures que l'on impose aux enseignant-es, L'État, le gouvernement doivent faire confiance aux professionnel·les de terrain et leur offrir les moyens nécessaires au développement du sport en France qui passe, qu'on le veuille ou non, par une acculturation indispensable en milieu scolaire.

Le SNEP-FSU développera un plan d'action dans cet objectif avec une montée en puissance dans le temps. Journées de l'EPS, semaine de l'EPS, colloques,... jusqu'à la construction d'une grève spécifique en début d'année 2024, tel est le cap fixé sur nos questions spécifiques.

En attendant ces rendez-vous incontournables, la lutte contre la réforme des retraites doit perdurer, la lutte contre le pacte, véritable outil de destruction du statut, doit se développer, la lutte contre la réforme inique et dangereuse des lycées professionnels doit s'amplifier !

Les 30, 31 mai, le 6 juin sont des dates incontournables à inscrire dans vos calendriers et nous vous invitons à vous rapprocher des sections locales pour participer aux initiatives, grèves, manifestations organisées.



GAGNER LE RETRAIT... ET DES PROGRÈS !

Après 5 mois de lutte, l'opposition à la réforme ne faiblit pas. Depuis la promulgation de la loi, les mobilisations se poursuivent : casserolades, rassemblements, etc... et il n'y aura aucun « retour à la normale » tant que la loi ne sera pas retirée. Le combat est de long terme pour faire respecter la volonté des salarié·es et de la population, nous le poursuivons, sans rien lâcher jusqu'au retrait. Le mois de Juin appelle à une relance très forte de la mobilisation.

8 juin : une sortie de crise démocratique qui effraie le pouvoir...

De nombreux groupes parlementaires ont déposé des propositions de loi (PPL) visant à abroger la mesure d'âge (passage à 64 ans). Dans sa niche parlementaire du 8 juin, le groupe LIOT proposera une PPL transpartisane « abrogeant le recul de l'âge effectif de départ à la retraite et proposant la tenue d'une conférence de financement du système de retraite ». Elle peut être majoritaire et a reçu l'aval du bureau de l'Assemblée nationale pour être étudiée. Mais, en faisant les comptes, le groupe Renaissance tente par tous les moyens de ne pas aller au vote (recours à différents articles de la constitution, etc...). De plus, le parti présidentiel annonce que cette PPL est un « leurre » car ne sera pas adopté par le Sénat. La fébrilité est immense, ce qui appelle à se mobiliser pour gagner.



Tous et toutes en grève et en manifestation le 6 Juin : mobilisé·es plus que jamais !

Pour maintenir un rapport de force élevé, nous appelons toute la profession à se mobiliser le mardi 6 juin. Les manifestations devront être massives.

De plus, l'intersyndicale a mis en place un site pour interpellier les député·es. Nous vous appelons à les solliciter et les rencontrer massivement.



#jusquauretrait

Gagner des progrès pour tous et toutes !

Il faut évidemment gagner le retrait de la loi pour éviter des dégradations. Mais obtenir des progrès est une nécessité.

En effet, pour les profs d'EPS et de sport (et tant d'autres !), les dégradations ont été très fortes depuis 20 ans.

Le passage de 37,5 à 43 annuités : une régression pour nos métiers !

Les régressions concernant les retraites se sont développées, dans le public, à partir de 2003 (réforme Fillon), avec notamment le passage de 37,5 à 40 annuités pour une carrière complète, mesure qui avait déjà été mise en place pour le privé en 1993. La réforme Touraine, accélérée par celle Borne/Macron, prévoit les 43 annuités pour 2027 ! Ainsi en 24 ans, il y aura eu une augmentation de 5,5 annuités supplémentaires pour tous et toutes ! Ces dégradations sont amplifiées pour les mères avec une moindre prise en compte des trimestres pour enfants. Avant 2004, 4 trimestres étaient pris en compte dans la durée des services, depuis ce ne sont plus que 2 !

Ainsi, un·e enseignant·e d'EPS né·e en 1977, ayant obtenu son CAPEPS à 25 ans, devra travailler jusqu'à 68 ans (43 annuités) pour atteindre le taux plein (75% du dernier traitement) et ne pourra partir en tout état de cause qu'à 64 ans (si la loi est appliquée). En effet, la « borne » des 67 ans permet la fin de la décote, mais ne donne pas droit au taux plein si toutes les annuités ne sont pas effectuées.

La génération antérieure, avec une obtention du concours à 25 ans, pouvait atteindre le taux plein à 62,5 ans et partir dès 60 ans, mais aussi bénéficier d'une cessation progressive d'activité dès 55 ans (supprimée en 2011 par la réforme Woerth). C'était la possibilité de travailler à 50 %, payé·e à 80 % avec ouverture des droits à la retraite, mesure très prisée par les profs d'EPS.

De plus, la réforme de la formation des enseignant·es portée par JM Blanquer (2019) recule d'un an l'âge d'entrée dans la carrière ! Travailler toujours plus, dans la carrière ou dans la semaine (HSA, nombre d'élèves par classe...) est un projet qui va à l'inverse du progrès social.

C'est pour cela que le SNEP-FSU porte haut et fort la revendication de la fin du critère d'annuité⁽¹⁾ : 75 % du dernier traitement pour tous et toutes. Les 43 ans de cotisation sont AUSSI un problème majeur.

Mobilisons-nous pour construire un tout autre avenir pour nos métiers.

Le 6 juin, tous et toutes mobilisé·es !

@alain.decarlo@snepfusu.net

(1) vous retrouverez toutes les revendications du SNEP-FSU sur les retraites et des pistes de financement dans le bulletin n° 1 007

DÉCRYPTAGE DU PROJET DE RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

E. Macron a lancé sa réforme de la voie professionnelle⁽¹⁾. Il s'appuie sur une communication mensongère arguant que « toutes les réformes depuis de nombreuses années ne touchent pas le lycée pro ». Il cache la fragilisation de la voie pro depuis 15 ans en n'évoquant ni le passage du Bac Pro 4 ans à 3 ans (2009), ni la Transformation de la Voie Pro (TVP 2018) conduite par son propre gouvernement et qui a entraîné une perte conséquente du volume horaire. Cyniquement, il adopte une posture qu'il veut courageuse et ambitieuse (« on fait comme si c'était au fond moins important, je pense le contraire »). Nous devons décrypter cette communication et expliquer que c'est tout à la fois une attaque contre le statut des enseignant-es, et un modèle récessif du LP qu'il projette.

E. Macron déploie une stratégie s'appuyant sur 12 mesures, dont la première est le « Pacte LP ». Ce pacte, prévu pour les professeur-es en LP est constitué de 8 unités dont 6 à choisir, chacune rémunérée à hauteur de 1 250 € bruts : 1 pacte = 6 unités = 7 500 € bruts. Ce pacte contraindra donc les enseignant-es à devoir réaliser 6 mis-

sions, parmi lesquelles l'enseignement et accompagnement dans les périodes post bac pro, ou encore l'accompagnement vers l'emploi.

Le pacte LP : bras armé délégué de la réforme

Aucune mesure n'étant financée, à l'exception de la gratification des stages et de la création du bureau des entreprises dès la rentrée 2023, le pacte va être l'outil de déploiement des autres mesures, donc de la réforme. Il sera, via les signataires, le destructeur des LP, des filières et de l'avenir des jeunes les plus en difficulté. Le pacte générera des tensions par la mise en concurrence des enseignant-es et contribuera à dégrader leurs conditions de travail. En effet, les mesures concernant le choix d'options par les élèves, les enseignements fondamentaux en classes réduites, la restructuration de l'année de terminale, auront pour conséquences de voir les non signataires du pacte (par refus de leur part, ou par non acceptation des chefs d'établissements) subir une difficulté d'accès aux classes de terminales, aux effectifs réduits, aux enseignements optionnels... Pire encore, le pacte LP, en contractualisant les

missions assignées à chaque enseignant-e, mettra en œuvre un paiement à la tâche, à partir de missions éloignées du cœur de métier qu'est l'enseignement disciplinaire, et réparties de manière aléatoires sur l'année. C'est une attaque frontale du statut des enseignant-es qui doit inquiéter toute la profession et non les seul-es PLP.

Un projet de contre-démocratisation scolaire

Par ailleurs, ce projet de réforme dessine un mouvement récessif du LP, un mouvement de contre-démocratisation scolaire à destination des classes les plus populaires. En effet, les mesures créent les conditions, non pas d'une ouverture des LP sur le monde extérieur, mais d'une pénétration massive des acteurs, prioritairement de l'entreprise dans le LP. Par le brouillage des rôles de chacun-e, s'opère une transformation à marche forcée des fonctions de l'École et des missions des enseignant-es. Nous dénonçons là le recul d'une instruction et d'une formation équilibrées et ambitieuses pour l'émancipation de tous et toutes au profit d'une préparation continue à l'emploi dans les secteurs en tension (du fait de conditions d'exercice et de salaires déplorables) assignant à résidence géographique, culturelle et sociale, les plus fragiles de nos élèves. Cet adéquationnisme (pilotage des formations au seul prisme des besoins locaux et immédiats des entreprises), pour aussi dogmatique et inopérant qu'il soit, dessine un mouvement de fermetures/ouvertures de filières qui se fera au détriment du LP et au profit de l'apprentissage, s'apparentant ainsi à une vaste restructuration.

Ces analyses doivent susciter un refus unanime de ce projet de réforme et du pacte LP et nous conforter dans notre combat pour une école ambitieuse et émancipatrice pour nos élèves, malgré les attaques subies par la voie pro depuis 15 ans !

@eric.donate@snepfsu.net

(1) Discours de Saintes, 4/05/2023

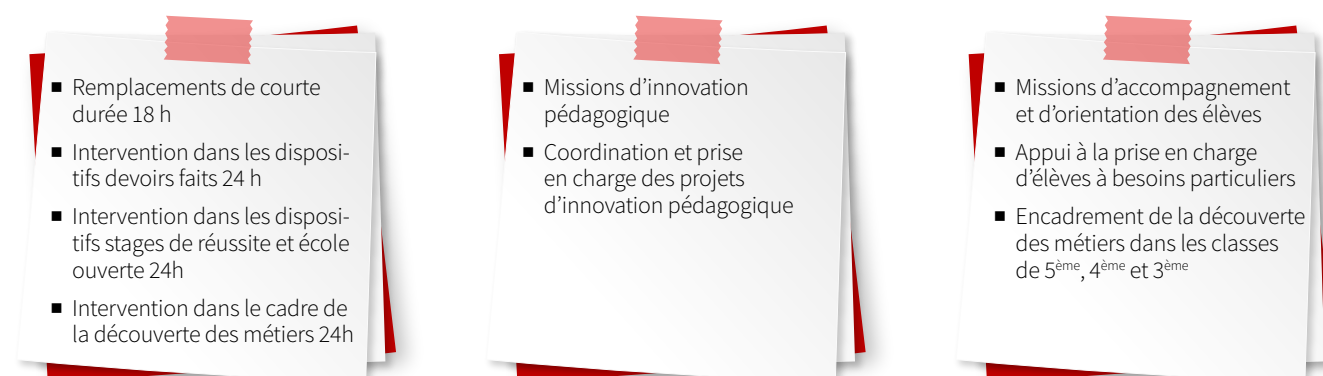


LE PACTE ENSEIGNANT MENACE NOTRE MÉTIER

Le PACTE, des missions obligatoires augmentant le temps de service :

Ce pacte sera divisé en unités et composé de plusieurs types de missions dans les collèges et lycées généraux et technologiques.

Missions correspondant à un volume horaire de prise en charge d'élèves :



Le pacte peut être composé de plusieurs unités : **3 maximum soit 3 750 euros.**

À partir de la deuxième unité, celle-ci pourra être divisée en 2 parts.

	Autre mission	Autre mission
Autre mission	Autre mission	Autre mission
Remplacement de courte durée Ou autre mission...	Remplacement de courte durée Ou autre mission...	Remplacement de courte durée Ou autre mission...
1 250 euros	2 500 euros	3 750 euros

OU

	Demie mission
Demie mission	Demie mission
Remplacement de courte durée Ou autre mission...	Remplacement de courte durée Ou autre mission...
1 250 euros	1 875 euros

Alors que dans un premier temps, le ministère avait défini que la première unité incontournable pour chaque enseignant·e dans le second degré serait pour les remplacements de courte durée, il le définit maintenant à hauteur de l'établissement. Cette mission reste pour le second degré, hors LP, une priorité du ministère (dotation fournie par le rectorat et nombre défini par le-la chef·fe d'établissement).

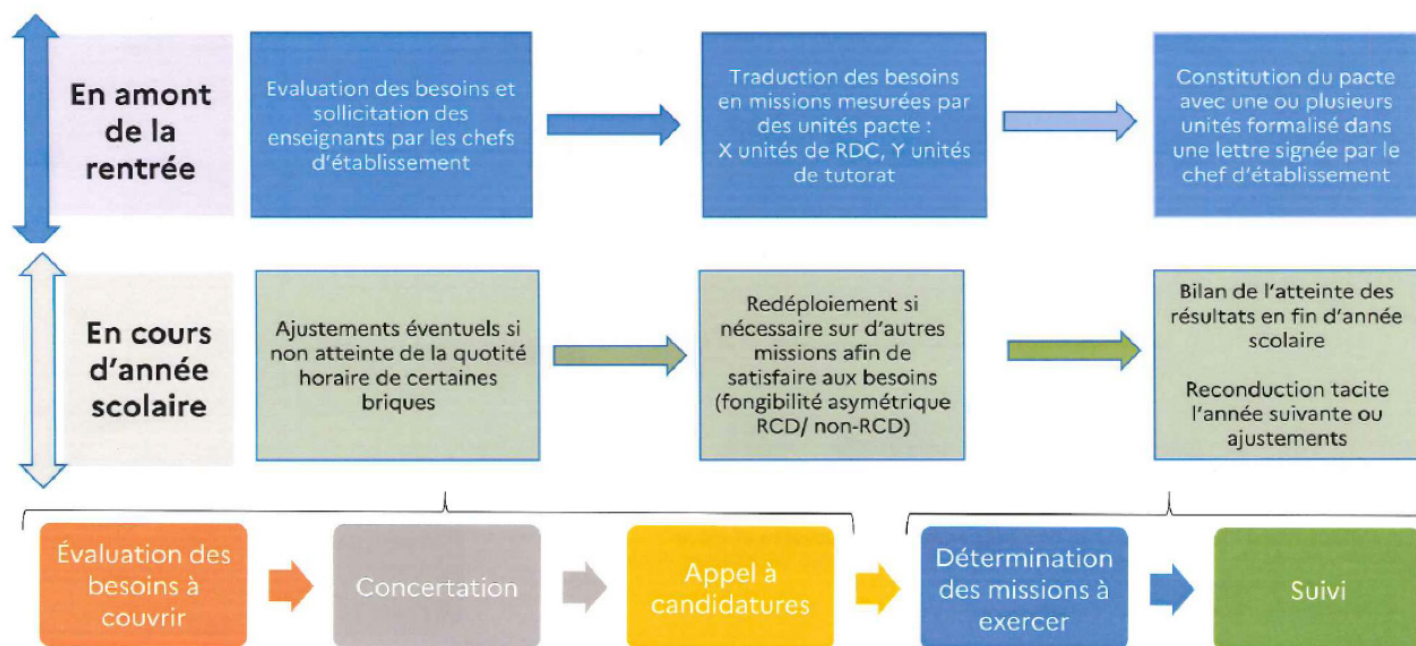
Le ministère est parti dans l'idée d'un logiciel dédié sur cette question du RCD et d'un remplacement possible au pied levé dans la journée !

Ce dispositif et cette mise en place sont inacceptables tant pour les enseignant·es que pour les élèves.

Travailler plus

La logique du pacte n'a rien d'une revalorisation : il faudra travailler plus. Ce pacte est lié à des missions supplémentaires quantifiées en heures ou non. Toutes les missions viennent pallier les dysfonctionnements créés par le manque d'investissement du gouvernement dans l'Éducation Nationale et/ou par les conséquences des différentes réformes éducatives.

Le ministère compte sur le déclassement salarial des enseignant·es depuis de nombreuses années pour qu'ils s'engagent dans le pacte et sur l'attractivité de la rémunération pour le remplacement de courte durée (69 euros de l'heure). Mais aujourd'hui alors que les études de la DEPP montrent que les enseignant·es ont un temps de travail de 43 heures en moyenne, que le pacte va venir notamment s'ajouter aux 2 heures supplémentaires (HSA) imposables depuis 2019, ajouter du temps de travail supplémentaire ou des missions est-il acceptable ?



ACCOMPAGNEMENT DES RÉFORMES

À l'instar du pacte en lycée professionnel, dans les collèges notamment celui-ci vient accompagner la réforme du cycle 3 : accompagnement et soutien pour les professeur-es des écoles en collège, généralisation de devoirs faits pour tous-tes les élèves de 6^{ème}, découverte des métiers en cycle 4.... Pour que la réforme fonctionne il faudra donc des professeur-es qui acceptent de travailler plus !

Quant aux missions relevant d'innovations pédagogiques, elles sont liées au Conseil National de la Refondation (CNR) mais pas que, ainsi des projets pédagogiques identifiés (par le-la cheffe d'établissement) comme innovants pourraient ainsi rentrer dans le pacte. Cela interroge sur le rôle du-de la cheffe d'établissement ainsi que sur la subjectivité liée à l'appréciation et la conception de notre métier.

RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS

La mise en place du pacte aura des conséquences importantes sur le renforcement des inégalités salariales hommes/femmes. Toutes les études et chiffres prouvent que les femmes prennent moins de missions que les hommes, moins d'HSA et que, pour les

mêmes missions, elles sont moins bien rémunérées... Le ministère a répondu à cette question par la possibilité de prendre une demie-unité !

AUGMENTATION DU POUVOIR DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Les missions seront discutées au sein de l'établissement (dotation du rectorat en amont) et accordées par le-la cheffe d'établissement selon une procédure assez complexe avec acte de candidature de la part des enseignant-es. Ce nouveau procédé vient renforcer le rapport hiérarchique entre l'enseignant-e et le-la cheffe d'établissement. Il y aura entre le-la cheffe d'établissement

et l'enseignant-e engagé-e une lettre de mission signée qui relève de la notion de contractualisation. Cette nouvelle mission et les modalités d'attribution, au lieu de renforcer les collectifs dont les établissements et les élèves ont besoin, vont au contraire générer des concurrences entre collègues et de la défiance.

Et la suite ?

Si cette année 2023 ne voit pas la mise en place complète du pacte, si la disparition programmée à terme des IMP a été décidée, elle viendrait conditionner la prise de certaines missions au pacte. Ainsi la coordination des APSA, pourrait être conditionnée à la prise du pacte et à l'obligation de répondre aux différentes exigences : remplacement de courte durée, orientation découverte des métiers, etc. Cette disposition mettrait considérablement à mal le fonctionnement des établissements, nombre d'enseignant-es n'ayant à l'heure actuelle pas le temps de prendre d'autres missions (étude DEPP temps de travail) ni l'envie de faire de la garderie.

De la même manière, le pacte pourrait devenir une obligation de service pour les nouveaux-elles entrant-es tel que cela avait été présenté au départ.

Le pacte est donc un véritable outil de management et de destruction de notre statut et des Obligations Réglementaires de Service (ORS), c'est notamment pour cette raison que l'intersyndicale, à l'initiative de la FSU avait quitté les discussions sur le pacte. Le SNEP-FSU continue d'exiger la suppression du pacte et appelle les collègues à ne pas rentrer dans ce dispositif.

@ coralie.benech@snepfusu.net

MOTION CA - CONTRE LE DISPOSITIF « 2 H DE SPORT EN PLUS DE L'EPS »

Le ministère ayant décidé d'élargir le dispositif expérimental « 2 h de sport » à 700 collèges dès la rentrée 2023, le SNEP-FSU, lors de son Conseil délibératif national des 11 et 12 mai, a décidé d'appeler notre profession à refuser la mise en œuvre de ce dispositif et à revendiquer la seule mesure portant les éléments de progrès pour toutes et tous, les 4 h d'EPS hebdomadaires, de la 6^e à la terminale. À cette fin, toutes les équipes pédagogiques sont invitées à lire et déposer, voire faire voter, la motion ci-dessous.

Depuis plusieurs années, différents organismes alertent les pouvoirs et l'opinion publique sur l'augmentation de la sédentarité chez les jeunes de notre pays.

La crise sanitaire liée au COVID 19 n'a fait que renforcer la situation déjà dégradée pour les personnes les plus touchées par ce phénomène.

À ce moment-là, les pouvoirs politiques ne se sont pas trompés en ayant organisé les raisons pour un droit de sortie pendant la crise. L'activité physique était considérée comme un élément majeur de la vie des français. Notre syndicat, le SNEP-FSU, avait salué, à l'époque, la décision prise et l'idée de fond contenue dans celle-ci.

Depuis, un autre évènement social et culturel majeur, de portée mondiale et universelle, est en préparation dans notre pays. Il s'agit des jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris en 2024. Les JOP mettent au cœur de la vie publique la culture sportive. Il faudrait être aveugle pour ne pas faire le lien entre la crise de sédentarité galopante et l'opportunité offerte par les JOP pour inverser la tendance.

De plus, il existe un consensus social large autour de la nécessité pour notre jeunesse de devenir plus sportive, plus active. Les « sports », organisés dans des fédérations et les clubs, sont des éléments majeurs pour ancrer les jeunes durablement dans la pratique physique.

Le ministère de l'Éducation reconnaît en quelque sorte, la situation sociale et sanitaire dégradée et fait la proposition de 2h de sport en plus (de l'EPS). Or, le dispositif mis en place, d'abord de manière expérimentale puis élargi à partir de la rentrée 2023, est insuffisant voir néfaste.

Premièrement, il ne concerne que quelques élèves volontaires, ce qui risque d'intéresser d'abord celles et ceux qui pratiquent déjà. Puis, n'étant pas obligatoire, les plus éloignées de la pratique physique resteront en dehors. Enfin, la mise en œuvre va impacter l'EPS car des créneaux sur les équipements sportifs seront enlevés à l'enseignement obligatoire pour ce dispositif périscolaire.

Au contraire, nous pensons que le ministère doit prendre une mesure s'adressant à toutes et à tous.

Le SNEP-FSU porte la solution de progrès. Il faut dès à présent porter les horaires de l'EPS à 4h hebdomadaires, de la 6^e à la terminale. L'EPS est l'enseignement obligatoire et donc le seul lieu de la vie sportive qui s'adresse à tous et à toutes.

@ andjelko.svrdlin@snepfusu.net



ACCORD TRANSPORT,

L'UNSS N'ENTEND TOUJOURS PAS !

Le SNEP-FSU avait fait un 1er sondage dès janvier à partir duquel nous avions alerté l'UNSS et le ministère. Début mai, nous avons donc questionné à nouveau nos collègues coordonnateurs et coordonnatrices de district pour faire le point. Nous avons recueilli un peu plus de 250 réponses (26 académies différentes et 62 départements).

Il s'avère que nos craintes et analyses restent confirmées, cela au détriment des AS et de leurs licencié-es. Depuis le 5 avril 2023, date de notre rencontre avec la direction nationale UNSS (DN UNSS) et le ministère, rien ne semble avoir bougé du côté de la DN UNSS !



Des coûts largement augmentés

75 % des districts ont vu les coûts de transports augmenter de 10 % (qu'on pourrait imputer à l'inflation) à 750 % !

Fort heureusement, certain-es cadres départementaux-les et les coordonnateurs-rices de district ont réussi à renégocier les tarifs (11 % au niveau district et 11 % au niveau départemental). Mais cela reste de leur propre initiative, en effet la DN UNSS ne les a pas accompagnés pour le faire alors que c'est précisément ce que nous avions demandé le 5 avril (cf bulletin 1 008) !

Des rencontres annulées

28 % des rencontres ont été annulées au niveau des districts et 20 % au niveau départemental. À noter que c'est à ce niveau que les rencontres sont les plus nombreuses et qu'elles concernent la majeure partie des licencié-es.

Selon notre enquête, les districts fonctionnent actuellement

- 5 % avec l'UGAP car aucun transporteur n'a répondu à l'appel d'offre

- 45 % fonctionnent en dehors de l'accord cadre transport
- 24 % détournent l'accord et commandent les bus au nom de leur AS (charge de travail augmentée sérieusement)
- Et seuls 36 % des districts respectent l'accord.

Dans 20 % des districts, les transporteurs sont sortis de l'accord.

Les résultats sont accablants et pourtant la DN UNSS s'entête à ne rien changer. Tous les rapports généraux annuels de l'UNSS soulignent que les districts sont les pierres angulaires du sport scolaire. En mettant à mal les rencontres à ce niveau, c'est le sport scolaire qui risque de s'effondrer. L'UNSS doit être au service des élèves et favoriser leur pratique et non pas l'empêcher ! **Le SNEP-FSU dénoncera à nouveau cet accord transport mortifère lors du prochain CA du 30 mai 2023.**

@ camille.jacques@snepfusu.net

CA UNSS DU 30 MAI 2023 :

DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES LARGEMENT INSUFFISANTS !

À l'heure où nous rédigeons cet article, le CA n'a pas encore eu lieu. Nous ne pouvons qu'évoquer le contenu des documents préparatoires. Bien évidemment, nous ferons état des conclusions du CA dans un prochain bulletin.

Lors de l'Assemblée générale de juin 2022, il a été acté que l'exercice comptable serait désormais calqué sur l'année scolaire. De façon transitoire et exceptionnelle, les prochaines instances nationales de l'UNSS porteront donc un avis sur un exercice comptable du 01/01/2022 au 31/08/2023, puis voteront un budget prévisionnel du 01/09/2023 au 31/08/2024. Un CA avait été programmé le 12 avril. Nous espérons que le « cut off » de janvier à décembre 2022 (situation budgétaire intermédiaire), pourtant annoncé à l'AG de juin 2022, serait prêt dès cette date ; ainsi qu'un budget de janvier à août 2023... Hélas, ce ne sera toujours pas le cas au CA du 30 mai bien qu'il ait été reporté d'un mois et demi !

Situation budgétaire intermédiaire au 31 décembre 2022 : des trous dans la raquette !

L'exercice serait largement déficitaire. La Gymnasiade en porterait une lourde part (2,2 M€). Certaines charges budgétaires semblent avoir fortement augmenté : recrutements de nouveaux et nouvelles salarié-es, rémunérations de prestataires extérieurs, communication. Étrangement, le détail de certaines lignes n'est pas indiqué alors que nous en avons fait la demande le 5 avril (cf bulletin 1 008) !

Budget de janvier à août 2023 : passé sous silence !

Ce budget n'a jamais été présenté aux membres du CA. Il n'est même pas dans les documents préparatoires. Pourtant, un prévisionnel territorial a été demandé aux cadres des services déconcentrés ; budget qu'ils et elles ont présenté chacun-e dans leurs instances locales... Pourquoi ne pas avoir prévu un budget national ?

Accord cadre transport : mis sous le tapis !

Il n'est évoqué dans aucun document... Nous ne manquerons pas de dénoncer ses effets dévastateurs sur les finances de l'UNSS et les annulations de rencontres qu'il a déjà occasionnées.

Budget 2023-2024 : annoncé dans l'ordre du jour mais absent des documents préparatoires !

Peut-être aurons-nous une présentation de ce budget le jour du CA ? Car, ironie du calendrier, nous devrions recevoir les documents préparatoires à l'AG du 13 juin ce même jour.

L'UNSS a mis beaucoup d'énergie cette année pour « vider les caisses » des services en territoire et des districts. Dommage qu'elle n'ait pas mis autant d'ardeur pour finaliser les documents budgétaires à présenter au CA !

@ nathalie.francois@snepfusu.net



POUR L'EMPLOI DES JEUNES, POUR L'EPS : SIGNONS



+ 5 POSTES À L'INTERNE
(90 ADMIS-ES POUR 85 POSTES PRÉVUS)

INSUFFISANT

... mais déjà mieux que rien : on continue pour une liste complémentaire plus conséquente à l'externe !

10 juin : ouverture des oraux à Vichy. Le SNEP-FSU sera présent pour faire signer les candidat-es admissibles.

30 juin : remise de la pétition au ministre.

On amplifie la signature, dans tous les établissements, STAPS, etc... qui ne veut pas plus de recrutements pour améliorer l'EPS, les remplacements, les mutations et permettre l'emploi de milliers d'étudiant-es STAPS motivé-es ?

Faisons tout pour gagner !

@alain.decarlo@snepfusu.net



FONDS VERT (AIDE FINANCIÈRE À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE) : C'EST « PERDANT - PERDANT » !

Il faut d'abord rappeler que les équipements sportifs représentent la charge énergétique au m² la plus importante des collectivités. 80 % des gymnases et des piscines doivent être rénovés pour atteindre l'objectif fixé par la France en 2030. Tous les équipements antérieurs à l'an 2000 sont concernés.

Le Fonds vert, nouveau dispositif du gouvernement, doit aider les collectivités à accélérer la transition environnementale. Le SNEP-FSU avait très vite alerté sur le caractère très large de ce dispositif qui couvre 15 mesures. Les équipements sportifs y sont éligibles mais ne représentent qu'une seule de ces mesures. Ce financement de 2 milliards d'euros est tellement général qu'il ne sera pas une réponse efficace et suffisante pour les équipements sportifs.

Malheureusement, nous avons vu juste puisque **la première liste de dossiers retenus montre que moins de 10% des projets concernent les équipements sportifs. Et dans la moitié des régions de France, aucun dossier d'équipement sportif n'a été retenu** ; les préfets préférant financer la rénovation d'éclairage public ou des bouées d'amarrages pour yachts géants !

L'ANS en profite pour abandonner les équipements sportifs

L'Agence Nationale du Sport (ANS) était jusqu'alors le principal financeur de la rénovation des équipements sportifs. Elle avait en 2021 et 2022, la responsabilité de répartir les financements du plan de relance (100 millions d'euros). Cependant, les dernières consignes données

par l'ANS sont de renvoyer les dossiers de rénovation d'équipements sportifs vers le Fonds vert.

Le résultat, c'est « perdant - perdant » pour la rénovation énergétique des équipements sportifs : renvoyée d'un côté par l'ANS et majoritairement refusée de l'autre côté par le Fonds vert et les préfets.

Le SNEP-FSU a alerté plusieurs parlementaires pour leur faire part de son inquiétude. Il dénonce ce désengagement total de l'État et revendique un investissement d'État passant par un fléchage du financement en matière de transition environnementale des équipements sportifs.

@sylvain.quirion@snepfusu.net



QUELLES SONT LES TENDANCES DES PRATIQUES SPORTIVES EN 2022 ?



Par Bruno CREMONESI

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) viennent de publier un rapport sur l'évolution des pratiques sportives des français. Rencontre avec Philippe LOMBARDO de l'INJEP et Jörg MÜLLER du CREDOC pour une présentation des grandes tendances sur le sport en 2022.

Bruno CREMONESI : Pouvez-vous nous présenter votre étude ?

La baromètre national des pratiques sportives est une enquête réalisée à intervalles réguliers (2018, 2020, 2022) sur la pratique sportive des français et françaises de plus de 15 ans réalisée par l'INJEP – plus précisément par la mission enquêtes, données et études statistiques – et le CREDOC. Elle s'appuie sur un échantillon de 4 000 personnes en France métropolitaine et outremer. Le baromètre de 2022 a donné lieu en mars 2023 à la publication d'une étude montrant notamment comment les pratiques sportives ont évolué après une période de crise en lien avec la Covid 19.

B.C. : Vous avez différencié dans votre étude les types de pratiquant, pouvez-vous revenir sur cette façon de présenter les résultats ?

Effectivement nous avons intégré un critère de régularité de pratique pour affiner le regard sur les tendances sociétales.

La pratique sportive : les activités physiques ou sportives (APS) vont de la pratique récréative occasionnelle à la plus compétitive. Une personne est considérée comme ayant une pratique physique et sportive lorsqu'elle déclare avoir pratiqué au moins une activité parmi une liste de 106 disciplines sportives, au cours des 12 derniers mois. Ainsi, « le sport » est entendu dans une acception large qui recouvre à la fois la pratique physique récréative, comme la marche en pleine nature, et la pratique en compétition.

Nous avons affiné cette définition en utilisant les informations demandées aux pratiquant-es concernant la façon de pratiquer leurs activités physiques et sportives :

- la fréquence de la pratique (nombre de séances déclarées et classement dans les catégories sportif-ve régulière, sportif-ve occasionnel-le, etc.) ;

- la régularité de la pratique (tout au long de l'année, seulement le week-end, uniquement pendant les vacances) ;

- l'intensité de la pratique (mesure du ressenti par rapport à l'intensité de l'effort physique fourni) et la durée des séances.

Dans notre étude, un-e pratiquant-e régulière est une personne qui déclare avoir pratiqué au moins 52 séances dans l'année, soit une fois par semaine en moyenne au cours des 12 derniers mois.

B.C. : Quelles sont les grandes tendances qui se dégagent ?

En 2022, 60 % des Français-e de 15 ans et plus ont pratiqué une activité physique et sportive régulière (en moyenne une fois par semaine au moins au cours des 12 derniers mois), soit 6 points de plus qu'en 2018. La hausse de la pratique sportive régulière est portée par le développement de la marche et de la randonnée (qui explique la moitié de la hausse observée de 6 points).

La hausse générale est également tirée par la pratique féminine : en 2022, 58 % des femmes pratiquent en moyenne au moins une fois par semaine, soit +7 points en 4 ans. Ainsi les femmes réduisent l'écart par rapport aux hommes bien que l'asymétrie en matière de pratique persiste.

Enfin, la pratique sportive reste socialement différenciée avec une surreprésentation de jeunes ou de hauts revenus et de diplômé-es du supérieur faisant régulièrement du sport.

Par rapport à 2018 et 2020, la façon de pratiquer évolue. Les personnes font désormais davantage de sport à domicile et moins dans les structures sportives. La hausse de la pratique féminine trouve peut-être une explication dans le fait que la pandémie et les confinements

ont été vécus plus durement par les femmes notamment du fait d'un manque de temps et d'une plus grande implication dans le temps passé avec les enfants ou à se consacrer aux tâches ménagères comme l'a montré une étude de l'Insee. Le fait de pratiquer plus souvent en autonomie rejoint également la question du regard des autres sur le corps, mais il ne faut pas sous-évaluer le gain de temps et la flexibilité de pratiquer quand elles le peuvent.

L'inscription en club n'est pas toujours chose aisée : trois Français-e sur dix se sont vu-es refuser une inscription en club ou en association. Cette expérience est plus fréquente pour les jeunes et les personnes à bas revenus.

B.C. : Dans votre étude, vous constatez que les personnes déclarent par ailleurs plus souvent qu'auparavant faire du sport pour améliorer leur santé, et moins pour le plaisir et l'amusement.

Effectivement nous percevons une hausse de 6 points par rapport à 2018. Rappelons à nouveau que la hausse de ce motif intervient après deux ans de pandémie et de périodes de confinement successives. Parallèlement les Français-e recherchent moins la dimension ludique dans la pratique sportive : 28 % des pratiquant-es de 15 ans et plus déclarent pratiquer pour le « plaisir [et l']amusement » (-5 points par rapport à 2018). Il faut cependant le remettre dans un contexte sociétal plus global où la santé et le bien être prennent une place de plus en plus importante. L'idée de bien-être physique, de devenir gestionnaire de son propre capital santé, devient un paradigme de société qui peut aussi expliquer la recrudescence de ce type de motivation qui prime par rapport à d'autres motivations.

ENSEIGNANT·ES DU SECOND DEGRÉ (E2D) À L'UNIVERSITÉ : DES AMÉLIORATIONS IMMÉ- DIATES ATTENDUES

A lors que l'urgence est au relèvement conséquent du point d'indice et au rééchelonnement des grilles indiciaires, le ministère répond par de l'indemnitaire, provoquant



ainsi des incompréhensions et des concurrences entre personnels. Au SNEP-FSU, nous combattons et continuerons à combattre cette logique indemnitaire pour nos retraites, pour la reconnaissance de nos métiers et de nos qualifications, pour notre pouvoir d'achat face à l'inflation...

Depuis plus de 15 ans, nous ne pouvons que constater le sous-investissement dans l'enseignement supérieur dont le manque de recrutement de titulaires. Faute d'enseignant·es suffisant·es, les titulaires, réalisent des heures complémentaires (HC) en nombre important. Au-delà de l'alourdissement de la charge de travail, ces heures s'avèrent sous-payées. Le SNEP-FSU demande l'augmentation du montant de l'HC et de la vacation à hauteur de 120 euros au lieu des 41 euros fixés depuis des années.

D'autre part, nous exigeons que la Prime d'enseignement supérieur (PES) soit portée à 3 200 euros dès la rentrée 2023 par anticipation (prévue en 2027) et soit alignée sur la composante dite C1 du nou-

veau régime indemnitaire des personnels enseignants chercheurs (RIPEC). Nous demandons à ce qu'il soit mis un terme à l'exclusion de la prime d'attractivité des E2D affecté·es dans le supérieur.

La reconnaissance et la valorisation des responsabilités pédagogiques et administratives sont également au cœur du malaise des personnels de l'enseignement supérieur. Correspondant à une charge de travail toujours croissante, elles sont aussi mal rémunérées et inégalitaires en fonction des universités. Notre enquête montre des écarts de 1 à 4 pour des responsabilités équivalentes selon les universités (vive l'autonomie) !

Au-delà de l'urgence, nous continuons à revendiquer des politiques d'investissement et de rémunération pour l'enseignement supérieur de manière à sortir personnels et étudiant·es de l'impasse où mènent les politiques d'austérité.

@ pascal.anger@snepfusu.net

FACE A L'URGENTE BIFURCATION ÉCOLOGIQUE : L'INCONSÉQUENCE ET LA DUPLICITÉ DU POUVOIR POLITIQUE

La décision est tombée : le Conseil d'État (CE) place l'État sous surveillance renforcée pour insuffisance des politiques climatiques !

Ce 10 mai 2023, le CE confirme son jugement et constate que les ministères chargés de la transition écologique n'ont toujours pas pris les mesures nécessaires - ni avant ni depuis l'échéance fixée au 31 mars 2022 - à garantir l'atteinte de nos objectifs climatiques de -40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030, pourtant inscrits dans la loi. Ce jugement fait suite à l'action menée par le collectif d'associations de « l'affaire du siècle ». Contrairement à ce qu'a déclaré le gouvernement, la baisse des émissions constatée pour l'année 2022 n'est pas le résultat de mesures spécifiques et structurelles qu'il aurait mises en place,

mais d'une combinaison de circonstances, comme un hiver doux et la hausse des prix de l'énergie, entraînant une moindre consommation des ménages et de l'industrie - et donc moins d'émissions de gaz à effets de serre à court-terme. Aussi le CE contraint le gouvernement à présenter un plan et des outils de suivi précis et transparents pour juin 2024 au plus tard.

Selon Hélène Tordjman, économiste, les autorités prennent la crise écologique par le petit bout de la lorgnette. Les annonces d'E. Macron sur l'industrie verte ne changeront rien au système économique et aggraveront la destruction de l'environnement. C'est une fuite en avant mortifère.

Alors que le gouvernement souhaite encore mettre un tour de vis aux dépenses publiques, il trouve une fois de plus de

« l'argent magique » pour financer cette industrie verte au travers de nouveaux crédits d'impôt. Des centaines de milliards sont distribués aux grandes entreprises, tout cela sans aucune contrepartie sociale mais aussi environnementale. Dans le même temps, E. Macron réclame au conseil de l'Europe une « pause réglementaire sur les normes environnementales » !!! Comme l'indique Hélène Tordjman « la crise écologique est devenue un prétexte pour accroître la compétition mondiale ». Ces choix productivistes vont complètement à contresens de l'urgence climatique !

@ pascal.anger@snepfusu.net

JEUNESSE ET SPORTS : LE SNEP-FSU RECU A L'ÉLYSÉE

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU est régulièrement reçu par le Conseiller « Sport, JOP 2024, Jeunesse, Engagement associatif » du Président de la République Emmanuel Macron. Cette fois-ci, ce sont deux articles



publiés dans notre revue nationale qui ont attiré son attention, l'un sur le Service National Universel (SNU) et l'autre sur les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024. Le conseiller de l'Élysée souhaitait également échanger avec nous sur les dispositifs « deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens » et « 30 minutes d'activités physiques quotidiennes » pour les élèves du primaire. Par ailleurs, en lien avec le prochain Grenelle de l'emploi et des métiers du sport, le SNEP-FSU a également abordé la question des formations et certifications dans le champ du sport et de l'animation (filière Jeunesse et Sports / Éducation Nationale et Enseignement Supérieur / branche professionnelle).

Face aux communications de façade en faveur d'un renforcement de la place du sport dans la société à l'approche des JOP 2024, le SNEP-FSU a dénoncé les attaques de fond orchestrées contre le service public du sport et de l'éducation.

Il a mis en avant ses revendications pour les personnels et ses propositions pour l'EPS, le sport scolaire et le sport. Pour faire de la France une nation sportive, le SNEP-FSU milite pour la mise en œuvre de « 4 heures d'EPS hebdomadaires tout au long de la scolarité » mais aussi pour une politique ambitieuse pour le sport et la jeunesse, portée par un ministère ayant la main sur ses crédits et ses personnels (cf. Agence Nationale du Sport).

Particulièrement intéressé par le double regard du SNEP-FSU que lui confère son champ de syndicalisation, dans le milieu scolaire (enseignant·es d'EPS) et en dehors de l'Ecole (profs de SPORT), le conseiller a écouté nos remontées de terrain, nos analyses et nos propositions. La voix du SNEP-FSU compte, c'est une certitude. Reste maintenant à être encore mieux entendu·es !

@gwenaelle.natter@snepfusu.net

LOI « POUR UNE SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR » : UNE VÉRITABLE PROVOCATION !

Alors que le gouvernement, en promulguant sa réforme des retraites, vient d'infliger un départ à la retraite 2 ans plus tard pour toutes et tous, il vient de présenter les grandes lignes de son projet de loi d'« une société du bien vieillir ». Quel toupet !

En effet, alors que ce report de 2 ans de l'âge du départ en retraite va indubitablement impacter les futur·es retraité·es, es compte tenu des dégradations des conditions de travail et de la pénibilité, y compris chez les enseignant·es d'EPS et professeur·es de Sport. Déjà sujet·tes aux dégradations de leur état de santé en fin de carrière, qui les amènent à aménager cette dernière par le recours au temps partiel depuis la suppression de la CPA, cette réforme va achever le tableau. Il est utile de rappeler que près de 25 % des hommes sont décédés à 64 ans.

Son projet de loi ne répond en aucun cas aux exigences portées par les organisations syndicales de retraité·es. Même la rapporteure du projet de loi a d'ailleurs renoncé indiquant que cette proposition de loi est « un grand gâchis » et qu'elle ne la votera pas. La Défenseure des droits l'a elle aussi fustigé, déclarant qu'elle est « un piètre substitut à la loi grand âge qu'on nous avait promise ».

Ce projet de loi vise à « domicilier » de plus en plus la prise en charge de la dépendance alors que les structures sont d'ores et déjà à bout de souffle. Cela lui permet d'éviter de répondre aux exigences telles que la création de 1 000 EPHAD publics, le recrutement de 240 000 « soignant·es » et d'améliorer leur rémunération et conditions de travail. On est donc très très loin du compte !

A l'image de la politique menée contre le changement climatique, la prise en charge du vieillissement de la population est tout aussi scandaleuse. C'est pourquoi l'ensemble des organisations de retraité·es, dont la FSU, rejette cette proposition et exigent un service public de l'autonomie.

C'est à la façon dont sont traités les jeunes et les personnes âgées que l'on peut juger de l'état d'une société. La politique qui continue d'être avancée par le gouvernement est plus que jamais marquée du sceau des inégalités. Réforme des retraites, salaires, services publics, loi « société du bien vieillir » font système et c'est collectivement, actifs, actives et retraité·es que nous devons les combattre.

@polo.lemonnier@snepfusu.net

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF. **Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant